

Séance ordinaire du 21 février 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt et un février deux mille vingt-trois à huit heures quarante-neuf, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Serge Côté

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement) et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-01-23

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 février 2023.

CE-2023-01-24

Approbation du procès-verbal de séances du 13 et 14 février 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 et 14 février 2023.

CE-2023-01-25

Rapport annuel 2022 concernant les activités de la Cour municipale de Lévis

[Document d'aide à la décision DAJSC-COU-2023-001](#)

Le rapport annuel 2022 concernant les activités de la Cour municipale de Lévis est déposé, à titre d'information.

CE-2023-01-26

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-005](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-005, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-01-27

Financement de la dépense relative aux services professionnels pour l'exécution des plans, du devis et de la surveillance pour l'étude de faisabilité de la réfection majeure de l'édifice Les bâtisseurs

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-011](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense relative aux services professionnels pour l'exécution des plans, du devis et de la surveillance pour l'étude de faisabilité de la réfection majeure de l'édifice Les bâtisseurs au montant maximum de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75.

CE-2023-01-28

Financement de la dépense relative aux services professionnels pour des travaux de réfection de la toiture de l'usine de production d'eau potable du secteur Saint-Romuald et des bibliothèques Francine-McKenzie et Albert-Rousseau

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-012](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense relative aux services professionnels pour des travaux de réfection de la toiture de l'usine de production d'eau potable du secteur Saint-Romuald et des bibliothèques Francine-McKenzie et Albert-Rousseau, au montant maximum de 1 630 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75.

CE-2023-01-29

Modification de la résolution CE-2023-00-78 « Modification de la résolution CE-2021-07-45 « Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis et à l'exécution des travaux d'agrandissement et de mise aux normes du chalet du parc Maréchal-Joffre pour la relocalisation des Scouts de Charny » »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2023-00-78 « Modification de la résolution CE-2021-07-45 « Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis et à l'exécution des travaux d'agrandissement et de mise aux normes du chalet du parc Maréchal-Joffre pour la relocalisation des Scouts de Charny » » par :

- la suppression des mots « par le remplacement, à l'alinéa, des mots « au montant maximal de 600 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-96 », par les mots « au montant maximum de 1 740 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75 » »;
 - l'ajout de l'alinéa suivant :
 - « d'autoriser le financement additionnel de la dépense relative au projet de démolition et de reconstruction du chalet du parc Maréchal-Joffre, incluant les services professionnels et l'exécution des travaux pour la mise aux normes et la relocalisation des Scouts de Charny, pour un montant maximum de 1 740 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75. ».
-

CE-2023-01-30**Financement de la dépense relative à des projets reliés à l'entretien des infrastructures**

[Document d'aide à la décision DEI-PST-2023-001](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative au projet de remplacement et acquisition d'outils pour l'entretien des véhicules et au projet de remplacement et acquisition des petits outils pour l'optimisation des opérations au Service des travaux publics de la Direction de l'entretien des infrastructures, d'affecter un montant de 150 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2024 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Il est également résolu, pour financer la dépense relative au projet de remplacement de véhicules, d'affecter un montant de 2 556 500 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2024 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Il est également résolu d'autoriser le financement de la dépense relative aux projets décrits à- la fiche de prise de décision DEI-PST-2023-001, comme suit :

- au montant maximum de 3 035 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73;
- au montant maximum de 1 222 500 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-74;
- au montant maximum de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75;
- au montant maximum de 780 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2023-01-31**Aide financière Club de ski de fond Chaudière-Ouest et affectation de la réserve financière pour financer les dépenses relatives à la réalisation des projets reliés au mandat du comité des services de proximité**

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-006](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière non récurrente de 14 466\$ au Club de ski de fond Chaudière-Ouest, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-006, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 14 466 \$, provenant de la réserve financière pour financer les dépenses relatives à la réalisation des projets reliés au mandat du comité des services de proximité.

CE-2023-01-32**Aide financière à des organismes de la communauté**[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-004](#)

Il est résolu d'accorder à des organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-DSC- 2023-004, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-01-33**Candidature de la Ville de Lévis aux *Plumes d'excellence* de l'Association des communicateurs municipaux**[Document d'aide à la décision COM-2023-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction des communications à déposer la candidature de la Ville à l'édition 2023 des *Plumes d'excellence* de l'Association des communications municipaux du Québec, dans les catégories communication interne, campagnes et communications numériques.

CE-2023-01-34**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (normes visant l'agrandissement de maisons mobiles) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-005. Ce projet de règlement a pour objet de moderniser la définition de maison mobile et d'édicter des normes concernant l'agrandissement de maisons mobiles.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

CE-2023-01-35**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait du groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, de la zone I2694 et création de la zone I2697 à même une partie de la zone I2694, parc industriel Lauzon) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-010. Ce projet de règlement a pour objet de retirer le groupe d'usages C8,

service d'entreposage intérieur, de la zone I2694, de créer la zone I2697 à même une partie de la zone I2694 et d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

CE-2023-01-36

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture (remblai d'une partie du lot 1 962 302 du cadastre du Québec, 1333, chemin Craig, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis défavorable pour le remblai d'une partie du lot 1 962 302 du cadastre du Québec (1333, chemin Craig, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-022.

CE-2023-01-37

Dépôt du rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues le 24 octobre, 14 et 28 novembre et 12 décembre 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-026](#)

Le rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues le 24 octobre, 14 et 28 novembre et 12 décembre 2022 est déposé, à titre d'information.

CE-2023-01-38

Dépôt du rapport de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 13 octobre 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-029](#)

Le rapport de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 13 octobre 2022 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-01-39

Attribution du contrat relatif aux services professionnels pour la réfection de neuf ponceaux

[Document d'aide à la décision APP-2022-229](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif aux services professionnels pour la réfection de neuf ponceaux (demande de prix 2022-75-223), à Pluritec ltée, pour

une dépense estimée à 99 248,26 \$ avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-01-40

Dépôt de liste de contrats au 31 décembre 2022

[Document d'aide à la décision APP-2023-013](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 décembre 2022 sont déposées, à titre d'information :

- ✓ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-01-41

Attribution du contrat de location de machinerie pour divers travaux de récurage

[Document d'aide à la décision APP-2023-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat de location de machinerie pour divers travaux de récurage (appel d'offres 2022-50-156), à Provincial environnement inc., pour une dépense estimée à 590 940,00 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-01-42

Rejet des soumissions pour la fourniture et la livraison de trois tracteurs compacts 4x4 de 51 hp minimum à la prise de force

[Document d'aide à la décision APP-2023-024](#)

Il est résolu d'annuler l'appel d'offres de fourniture et livraison de trois tracteurs compacts 4x4 de 51 hp minimum à la prise de force (appel d'offres 2022-50-147) et de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues, aux motifs indiqués à la fiche de prise de décision APP-2023-024.

CE-2023-01-43

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'ameublement

[Document d'aide à la décision APP-2023-026](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative à l'acquisition d'ameublement, d'affecter un montant de 50 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2024 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2023-01-44

Attribution de contrats pour les services professionnels en géotechnique et en environnement pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que pour la surveillance environnementale des travaux de réaménagement du boulevard Guillaume-Couture (3 lots)

[Document d'aide à la décision APP-2023-027](#)

Il est résolu d'attribuer les contrats pour les services professionnels en géotechnique et en environnement pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que pour la surveillance environnementale des travaux de réaménagement du boulevard Guillaume-Couture (3 lots) (appel d'offres 2022-55-144), de la façon suivante :

- à Groupe ABS inc., pour une dépense estimée à 443 466,00 \$ avant TPS et TVQ, pour le lot 1, et dont les prix seront indexés à compter de la deuxième année de réalisation du contrat selon l'indice des prix à la consommation;
- à FNX-innov inc., pour une dépense estimée à 427 408,00 \$ avant TPS et TVQ, pour le lot 2, et dont les prix seront indexés à compter de la deuxième année de réalisation du contrat selon l'indice des prix à la consommation;
- à Groupe ABS inc., pour une dépense estimée à 522 867,00 \$ avant TPS et TVQ, pour le lot 3, et dont les prix seront indexés à compter de la deuxième année de réalisation du contrat selon l'indice des prix à la consommation;

le tout conformément au devis et à leurs soumissions.

CE-2023-01-45

Attribution d'un contrat de gré à gré pour l'achat d'espaces pour le cahier municipal et d'espaces publicitaires dans un journal à distribution gratuite sur le territoire de la ville pour l'année 2023

[Document d'aide à la décision APP-2023-028](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de gré à gré pour l'achat d'espaces pour le cahier municipal et d'espaces publicitaires dans un journal à distribution gratuite sur le territoire de la ville pour l'année 2023, au Journal de Lévis, coopérative de solidarité, pour un montant estimé de 158 302,00 \$, avant TPS et TVQ.

CE-2023-01-46

Attribution du contrat de service de taille de haies de cèdres

[Document d'aide à la décision APP-2023-029](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de service de taille de haies de cèdres (appel d'offres 2023-50-04), à Yves Beaudoin, faisant affaire sous le nom de Horticulture, pour une dépense estimée à 90 020,50 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-01-47

Attribution du contrat de service technique pour le soutien des bases de données Oracle

[Document d'aide à la décision APP-2023-030](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de service technique pour le soutien des bases de données Oracle (demande de prix 2022-70-259), à Eclipsys solutions inc., pour une dépense estimée à 97 200,00 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-01-48

Deuxième option de renouvellement du contrat de services techniques relatifs à l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux usées

[Document d'aide à la décision APP-2023-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer la deuxième et dernière option de renouvellement du contrat pour la fourniture de services techniques relatifs à l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux usées (appel d'offres 2020-55-101), attribué par la résolution CV-2020-07-86 adoptée le 23 novembre 2020, pour une dépense totale de 356 293,02 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation prévue au contrat, pour une durée d'un an, conformément au devis et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2023-01-49

Modification de la résolution CE-2023-00-50 « Financement des dépenses relatives à des projets technologiques de pérennité »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2023-00-50 « Financement des dépenses relatives à des projets technologiques de pérennité » par le remplacement, au troisième paragraphe de l'alinéa, des mots « RV-2021-20-93 » par les mots « RV-2021-20-90 ».

CE-2023-01-50

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation du 16 novembre 2022, installation de panneaux d'arrêt obligatoire et Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 concernant la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-004](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation tenue le 16 novembre 2022 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire à l'endroit suivant :

- 664^o sur la rue Montcalm, à l'intersection de la rue Fraser, en direction nord et sud.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-004. Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues des Hospitalières, François-Bissot, Pie X, Armand-Matte, des Rogations, des Labours et du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis) et rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas).

CE-2023-01-51

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation tenue le 14 décembre 2022 et Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement
[Document d'aide à la décision TMD-2023-005](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation tenue le 14 décembre 2022 est déposé, à titre d'information.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-005. Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Paul-Émile-Borduas et Papineau (secteur Lévis) et rue des Prés et Champigny (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et les stationnements dans le parc de la Martinière, le parc des Grandes-Pointes, le parc du Plateau, le parc Ludger-Bastien, à la bibliothèque Albert-Rousseau, le parc Jean-Dumets, le parc des Écartés et à l'aréna BSR.

CE-2023-01-52

Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement (corrections de forme)
[Document d'aide à la décision TMD-2023-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-006. Ce règlement a pour objet de faire des corrections de forme, afin que le règlement corresponde à la signalisation en place et aux décisions antérieures.

CE-2023-01-53

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté
[Document d'aide à la décision GRE-2023-006](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-006, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-01-54**Dépôt du compte-rendu des réunions du comité des services de proximité du 14 décembre 2022 et du 25 janvier 2023**[Document d'aide à la décision BPEC-2023-001-R-1](#)

Le compte-rendu des réunions du comité des services de proximité tenues le 14 décembre 2022 et le 25 janvier 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2023-01-55**Financement de la dépense relative au remplacement des systèmes mécaniques et à l'ajout de disposition anti-refoulement dans des bâtiments**[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-015](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense relative au remplacement des systèmes mécaniques de bâtiments au montant maximum de 400 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73.

Il est également résolu d'autoriser le financement de la dépense relative à l'ajout de dispositif anti-refoulement de bâtiments au montant maximum de 30 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-74.

CE-2023-01-56**Modification de la résolution CE-2023-00-99 « Financement de la dépense additionnelle relative à la réalisation des travaux de réfection de la conduite d'égout de la Fromagerie Bergeron et modification du contrat pour les travaux à tarif horaire pour la réfection de ponceaux »**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2023-00-99 « Financement de la dépense additionnelle relative à la réalisation des travaux de réfection de la conduite d'égout de la Fromagerie Bergeron et modification du contrat pour les travaux à tarif horaire pour la réfection de ponceaux » par le remplacement, au premier paragraphe de l'alinéa, par le remplacement des mots « RV-2021-21-76 » par les mots « RV-2022-21-76 ».

CE-2023-01-57**Besoin de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information**[Document d'aide à la décision GCH-2023-006](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-006, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-01-58

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 32

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
